



VOS COORDONNÉES

Nom / Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Téléphone portable	<input type="text"/>
Mail	<input type="text"/>

VOTRE RÈGLEMENT*

<input type="radio"/> Pour le parrainage de	<input type="text"/> enfant(s)	<input type="checkbox"/> et soutien financier
<input type="radio"/> Pour « sponsoring »		
Montant	<input type="text"/> €	
<input type="checkbox"/> Par chèque	À l'ordre de " LA ROUE DE SECOURS ", 3 Rue Marbeau, 75116 Paris	
<input type="checkbox"/> Par virement	Agence CIC Paris Saint Augustin	
ou	102 Boulevard Haussman, 75382 Paris Cedex 08	
<input type="checkbox"/> Par virements mensuels	IBAN :	FR76 3006 6106 3700 0202 7610 184
	Bank Identifier Code :	CMCIFRPP

(*) Envoi du récépissé de don par mail

Versement annuel minimum pour un parrainage : 180 €

À quoi sert votre parrainage ?

À couvrir tout ou partie des frais de scolarité pendant un an, y compris les livres, cahiers, fournitures scolaires, droits d'admission et d'examen, achat de l'uniforme, socquettes, chaussures, pull-over, lunch-box, bouteille isotherme, ... et il contribue à couvrir toutes les dépenses détaillées dans le paragraphe ci-dessous.

À quoi sert votre soutien financier ou votre sponsoring ?

Frais de location de la permanence locale, frais médicaux : consultations, médicaments, radios, examens de laboratoire, interventions chirurgicales et frais d'hospitalisation, vaccinations, fonctionnement du service de ramassage scolaire par 2 bus, salaires des 2 surveillants et 5 professeurs de cours de soutien quotidiens, urgences sociales, frais généraux.

Vous recevrez des informations de suivi...

Un Journal de Bord est régulièrement envoyé par mail à tous nos adhérents : « LA GAZETTE D'AGRA ». Selon que vous êtes parrain d'un ou plusieurs enfants, ou que vous participez par un soutien financier, un courrier postal est envoyé 3 fois par an : lettre de votre filleul, résultats scolaires, photos.f

Une synthèse des actions au cours de l'année et le bilan financier sont présentés lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Facilités d'encaissement – Reçu de don

Toute adhésion ou participation financière, par chèque, virement ou espèces, donne lieu à un **récépissé de don, déductible de votre déclaration d'impôt sur le revenu**, valable pour les particuliers et les sociétés. Dans le cas de virements mensuels, il vous sera adressé en fin d'année calendaire.

Nous pouvons encaisser un chèque à une date ultérieure à celle de réception. Il vous suffit pour cela d'indiquer la date d'encaissement souhaitée à l'aide d'un post-it, **agrafé** sur le chèque :

- Délai de réception du renouvellement 2026 : 31 janvier 2026.
- Délai d'encaissement du renouvellement 2026 : 31 mai 2026

Pour les nouveaux parrainages et nouveaux sponsors :

- Réception de l'adhésion et encaissement : tout au long de l'année.

Déductions fiscales

Votre don est déductible à hauteur de **66 %** de votre impôt sur le revenu. Pour un don de **180 €** la dépense réelle pour vous est de **61,20 €**... par an !